





Prix variables électricité pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région Flamande

Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

Grâce à la connaissance des prix du marché, vous contrôlez activement vos coûts énergétiques.

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix indexés de l'énergie - 1 an

Redevance fixe (1)		Prix par kWh (€cent/kWh)						Option énergie verte ⁽⁴⁾		Coûts énergie verte & (5) cogénération	
(€/an)		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)		(€cent/kWh)	
114,95	+	Consommation	22,354				+	0,350	+	2,811	
		Injection (3)	18,270								

Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution								
du réseau de distribution	Normal	Bihoraire		Exclusif	Activité	de mesure	Tarif prosumer		
		Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel	Relevé quart-horaire			
	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€/an)	(€/an)	(€/kVA/an)	(€cent/kWh)	
FLUVIUS ANWERPEN	8,98	8,98	6,59	4,97	13,95	15,14	65,59	1,31	
FLUVIUS LIMBURG	7,60	7,60	5,74	4,37	13,95	15,14	55,99	1,14	
FLUVIUS WEST	8,27	8,27	6,03	4,68	13,95	15,14	60,09	1,17	
GASELWEST	13,69	13,69	10,18	7,43	13,95	15,14	97,01	1,52	
IMEWO	10,76	10,76	7,84	5,98	13,95	15,14	77,62	1,44	
INTERGEM	9,63	9,63	7,03	5,39	13,95	15,14	70,00	1,37	
IVEKA	12,44	12,44	9,54	6,63	13,95	15,14	88,97	1,43	
IVERLEK	10,99	10,99	8,06	6,08	13,95	15,14	78,40	1,33	
PBE	9,17	9,17	6,55	5,60	13,95	15,14	66,99	1,38	
SIBELGAS	11,70	11,70	8,71	6,51	13,95	15,14	84,55	1,54	







Prix variables électricité pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA incluse Pour les particuliers en Région Flamande

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)		Accise fédérale (11) (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,23306	Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,64560
Cotisation Fonds Energie Région Flamand	e (€/mois)	Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,40118
Résidentiel (avec domicile)	0,45	Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,31890
Résidentiel (sans domicile)	8,49		

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts. lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez FNGIF
- (2) Le prix de l'électricité est un prix indexé sur base horaire. Le paramètre d'indexation horaire correspond à la cotation journalière horaire Day-Ahead EPEX SPOT Belgium pour l'heure concernée (ci-après « cotation eSpot »). Les cotations eSpot sont exprimées en €/MWh. La valeur de la cotation eSpot est uniquement connue le jour précédant la fourniture. Les valeurs eSpot peuvent être consultées sur le site web www.engie.be. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la valeur du paramètre telle que calculée par la VREG (Février 2022 : 182,70 €/MWh).

Les formules hors TVA d'application pour Février 2022 sont les suivantes:

- Normal = 0,2040 + 0,1000 x eSpot
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre eSpot, comme déterminé au point (2). Les formules hors TVA d'application pour Février 2022 sont les suivantes :

- Normal = $0,0000 + 0,1000 \times eSpot$
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Février 2022 à 95 € Le prix par certificat de cogénération s'élève à 25 € Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG.
- Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.

- Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 3 500 kWh/an en Flandre.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DYNAMIC en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DYNAMIC en Région Flamande en 2020: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (49,17%), nucléaire (50,83%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa (ci-après "ENGIE") en Région Flamande en 2020 : sources d'énergie renouvelables (17,83%), cogénération de qualité (0,00%),combustibles fossiles (40,40%), nucléaire (41,77%), inconnu (0,00%).

Frais de rappel et de mise en demeure (8) (10) Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)